



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17608</b>	<b>De M. Julien Dive ( Les Républicains - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> > formation professionnelle et apprentissage	<b>Tête d'analyse</b> > Aides à l'apprentissage, suppression de l'aide à l'embauche de 6 000 euros	<b>Analyse</b> > Aides à l'apprentissage, suppression de l'aide à l'embauche de 6 000 euros.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Julien Dive alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la suppression de la prime à l'embauche pour les alternants en contrat de professionnalisation. Cette décision, évoquée dans un projet de décret, est une mesure alarmante qui va à l'encontre des efforts nécessaires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et soutenir leur accès à l'emploi. Il est particulièrement préoccupant de constater que cette suppression intervient après que le Gouvernement a vanté sa politique en faveur de l'apprentissage, visant même l'objectif ambitieux d'un million d'apprentis. Comment concilier cet objectif avec la suppression d'un des rares dispositifs efficaces de montée en compétences vers l'emploi ? La prime à l'embauche pour les alternants en contrat de professionnalisation était un levier nécessaire pour encourager les entreprises à investir dans la formation et l'emploi des jeunes. En supprimant cette aide, le Gouvernement prend le risque de décourager les employeurs de recourir à ce type de contrat, compromettant ainsi les perspectives d'avenir de milliers de jeunes en quête d'insertion professionnelle. De plus, cette décision semble d'autant plus difficile à justifier lorsque l'on observe l'absence de mesures d'économie de fonctionnement superficiel. Comment expliquer la suppression d'une aide essentielle à l'emploi des jeunes alors que d'autres dépenses moins prioritaires ne sont pas remises en question ? Par conséquent, M. le député demande à Mme la ministre de justifier cette décision et de fournir des explications claires sur la manière dont le Gouvernement compte garantir l'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes en situation de précarité. Il souhaite connaître quelles mesures alternatives sont envisagées pour compenser cette suppression et maintenir un niveau élevé d'employabilité pour les jeunes alternants.